Ligue OCCITANIE Sport-boules

Francis PORTE
Arbitre Fédéral – Formateur F.F.S.B. – Président arbitres Ligue -1 chemin de la Crouzette -11120 MIREPEISSET
Tél. : 04 68 46 09 62 -Mob.: 06 61 89 04 06
Email : pspo88@aol.com

22 janvier 2020

N° 5

BREVES D'ARBITRAGE

DIFFUSION : MM. Le Président de Ligue et Vice-Présidents – Les Conseillers Technique – Les Présidents de C.B.D.- Les Présidents des arbitres départementaux. – Les arbitres.

A. Lors d'une phase de poule de 4. Début du concours 8 h 00 durée 2 h 00.
A et B jouent l'un contre l'autre.

1er cas C et D absents au début arrivent sur les lieux à 9 h 45. L'arbitre veillera à ce que C et D s'affronte dans une seule mène à but non annulable et non perdable afin d'obtenir un gagnant et un perdant.

2ème cas même situation de départ.
C arrive à 8 h 30, D ne vient pas. C sera considéré comme gagnant et affrontera au 2ème tour le vainqueur A contre B .Le perdant sera considéré comme gagnant par forfait pour la 2ème phase.

3ème cas même situation de départ.
C arrive à 8 h 50, D ne vient pas. C sera considéré comme perdant. Le gagnant A contre B jouera contre le gagnant par forfait, le perdant jouera contre C.

4ème cas même situation de départ.
C arrive à 8 h 50 et D arrive à 9 h 45. L'arbitre procédera à une seule mène à but non annulable et non perdable entre C et D afin d'obtenir un gagnant et un perdant .

5ème cas même situation de départ.
C arrive à 8 h 30 et D arrive à 9 h 45. C, est gagnant, D est perdant.
Le gagnant A contre B rencontre C .Le perdant joue contre D

B. Dans un championnat départemental constitué par des poules de 4 et de 3 le tirage a eu lieu deux jours avant.
Une équipe régulièrement composée et non inscrite se présente avant le début de l'épreuve, après tirage au sort en présence de l'arbitre elle peut compléter une poule de 3.

C. Par ailleurs avant le démarrage de la compétition s'il s'avérait qu'après tirage au sort une poule soit réduite à deux équipes, un tirage parmi les poules de 4 désigne une équipe pour compléter cette poule.

Certes ces cas sont certainement peu fréquents mais peuvent se produire. Assesseurs et arbitres doivent veiller à leur application.

Francis PORTE

Saison 2019 / 2020